



Litige avec prévoyance santé

Par **Audrey 83300**, le **08/05/2019** à **22:56**

Bonjour,

Je suis sage femme libérale. Suite à une grossesse compliquée, à un accouchement prématuré et une césarienne en urgence, j'ai fait une dépression et j'ai été arrêtée 2 mois. L'assurance refuse l'indemnisation sous prétexte qu'il aurait fallu 5 jours d'hospitalisation. Dans mon contrat de prévoyance, seuls les arrêts dus à une mise en danger, suite à des activités extrêmes, ne sont pas pris en charge et il est stipulé que, lors de maladies psychiques et mentales, l'indemnisation est prise en charge sans limite de temps.

Comment puis-je faire pour qu'ils m'indemnisent ?

Merci.